

Statue du monarque

M. Turner (Ottawa—Carleton): Après Joe Clark.

M. Hopkins: Au cours du débat sur le projet de loi d'initiative parlementaire qui proposait d'ériger une statue sur la colline du Parlement à la mémoire de Lester B. Pearson, les députés conservateurs ont renvoyé la question à la Commission de la capitale nationale pour qu'elle poursuive l'étude et décide si la statue devait être érigée sur la colline ou ailleurs. J'en suis indigné. Ce genre d'initiative ne devrait jamais dégénérer en querelles partisans.

La Reine Elizabeth a donné un cachet de responsabilité et de grande dignité à la charge qu'elle exerce. Nous ne voyons aucune raison de ne pas élever une statue en son honneur sur la colline du Parlement en raison de son influence prépondérante dans les affaires canadiennes sur une aussi longue période.

Un sujet dont on n'a pas suffisamment parlé est le long règne de la Reine Victoria, de 1837 à 1901, et je crois que quelqu'un l'a mentionné à la Chambre. Ce règne a été marqué d'événements particulièrement durs. En 1837, la rébellion faisait rage dans le Haut-Canada et dans le Bas-Canada. Et il y a eu la guerre de Crimée dans les années 1850. Chaque fois qu'il y a un conflit international, nous en ressentons les effets au Canada. En 1885, il y a eu la rébellion de l'Ouest du Canada. De 1899 à 1901, c'était la guerre en Afrique du Sud. Ce conflit a occasionné des problèmes intérieurs au Canada. Les monarques sont toujours intervenus pour apaiser les esprits, et leurs interventions méritent d'être signalées.

En terminant, je profite de notre témoignage d'admiration envers la Reine Elizabeth II, qui a assumé un rôle capital dans le cours de notre histoire, pour rappeler que nous souscrivons sans réserve à l'idée d'ériger une statue en son honneur sur la colline du Parlement. J'ajoute, par contre, que je ne suis pas du tout en faveur de réserver un emplacement hors de la colline du Parlement pour un premier ministre du Canada. Peu importe quel parti il représente.

M. Daubney: Vous avez déjà une statue d'un premier ministre hors de la colline du Parlement, celle de Louis Saint-Laurent, et c'est vous-mêmes qui l'avez mise dans cet endroit.

M. Hopkins: Toute statue qui sera commandée à l'avenir devrait être érigée sur la colline du Parlement qui est le coeur et le pouls de la nation.

M. Daubney: Vous créez un précédent.

M. Hopkins: Cessons de faire de la politique avec de telles questions. Il faudrait peut-être établir une commission spéciale pour conseiller le cabinet sur des sujets comme celui-là au lieu de nous en servir pour nous engager dans une controverse politique à la Chambre des communes. Qu'il soit bien entendu quant à nous que, en ce qui concerne la Reine Elizabeth II, la question de parti n'entre pas en jeu. Je tiens à le préciser.

Une voix: Bravo!

M. Hopkins: Elle a certainement joué quand les députés d'en face ont tenté de mettre fin à un projet de loi concernant un ancien premier ministre du Canada, alors que le parti libéral du Canada, pour sa part, était tout à fait d'accord pour qu'on érige sur la colline du Parlement une statue en l'honneur du très honorable John Diefenbaker. La place de cet homme que j'ai bien connu était tout indiquée sur la colline. Par contre, et j'insiste vigoureusement là-dessus, tout ancien premier

ministre du Canada devrait avoir sa statue sur la colline du Parlement. Il faudrait écarter tout esprit de parti dans ce domaine.

M. Daubney: En avez-vous averti Trudeau?

M. Hopkins: Le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) est en train de vociférer. Qu'il sache que ce n'est pas inhabituel.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député d'Érié.

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole afin d'appuyer la motion de mon collègue de Nepean—Carleton (M. Tupper), tendant à faire ériger sur la colline du Parlement une statue de la Reine Elizabeth II pour commémorer le 35^e anniversaire de son avènement au trône.

Mon goût de la monarchie provient du respect de ma famille envers nos rois et nos reines. Au début du XVIII^e siècle, des milliers de paysans allemands répondirent à l'invitation qu'on leur faisait d'aller s'établir en Pennsylvanie sur des terres qu'on leur donnerait. C'est ainsi qu'après l'Allemagne, ma famille est allée s'enraciner en Pennsylvanie puis en Ontario.

● (1440)

Sur cette initiative, ces immigrants ont prêté serment d'allégeance au monarque qui régnait à l'époque. Après la révolution américaine, cette allégeance a poussé plusieurs d'entre eux à se déraciner pour aller s'établir au Canada. D'après mon livre d'histoire, mes ancêtres ont franchi la rivière Niagara en 1800, grâce à des Indiens bienveillants, et ils se sont installés sur les rives du lac Érié.

Les Canadiens ont une grande affection pour leur reine. Elle représente pour eux bien davantage que le chef d'État symbolique, ce qui est déjà considérable, puisqu'elle est, comme nous le savons tous, la gardienne de notre constitution démocratique qui garantit le droit à la liberté et à l'autonomie politique à tous les Canadiens.

Je me souviens encore du jour de son couronnement, le 6 février 1952, jour où la reine Elizabeth accédait au trône comme successeur de son père décédé, le roi George VI. Jeune encore, confiante et digne, elle assumait sans réticence la plénitude de ses responsabilités.

Je me souviens avec fierté de m'être rendu à Niagara Falls en Ontario avec mon corps de clairons pour le passage du roi George VI et de sa reine. C'était en 1939 et j'avais 12 ans. Quel honneur pour moi que d'avoir fait partie de ce modeste corps de clairons de ma ville, d'avoir été parmi la foule le long des rues et d'avoir joué un air au passage de la mère et du père de notre reine.

Les Canadiens n'ont pas été déçus par leur reine. C'est plutôt avec fierté et admiration qu'ils l'ont vue exercer son rôle et ses fonctions avec dévouement et assiduité.

J'imagine qu'il n'a pas été facile pour la reine de trouver le juste milieu entre le maintien des traditions historiques et l'adaptation aux moeurs de notre époque. Au Canada, nous avons trop souvent laissé glisser dans l'oubli nos traditions. Nous les avons trop souvent supprimées ou effacées. La reine a adapté son rôle de monarque constitutionnel aux besoins des citoyens du Commonwealth qu'elle sert si bien. Elle-même et les membres de la famille royale sont constamment soumis aux